

MAIRIE DE SAINT-DENIS-DES-PUITS
7 Grande Rue
28240 SAINT-DENIS-DES-PUITS
Tél. 02.37.49.83.21
ARRETE MUNICIPAL PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PASSAGE DU TOUR D'EURE ET LOIR

STATIONNEMENT INTERDITS

Le Maire de la commune de Saint-Denis-des-Puits

Vu les articles L. 2212-3, L. 2213-1 et L. 2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment son article L. 411-1 ;

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu la demande présentée par l'association Loisirs Evasion Vélo et Sports, organisateur de la course cycliste LE TOUR D'EURE ET LOIR, en date des 13, 14 et 15 Juin 2025 - il y a lieu d'interdire le stationnement lors du passage des coureurs

Considérant que la course cycliste traversera notre commune le Dimanche 15 Juin 2025

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes précautions concernant cette manifestation et notamment de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRETE

Article 1 : le stationnement, Grande Rue, rue de l'Eglise sera interdit le Dimanche 15 Juin 2025 , de 12h30 à 16 heures.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'Association LOISIRS EVASION VELO et SPORTS à ses frais, sous sa responsabilité et sous son contrôle.

Le bénéficiaire sera également responsable des accidents pouvant survenir par défaut et insuffisance de cette signalisation.

Article 3 : Ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective du passage de la course cycliste par levée de la signalisation et la remise dans leur état primitif des lieux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :

Monsieur le Maire de SAINT-DENIS-DES-PUITS

Monsieur le Commandant de Gendarmerie

Monsieur le Président de l'Association LOIRIS EVASION VELO et SPORTS

Fait à Saint-Denis-des-Puits, le 07 Mai 2025

 

Olivier DONCK
Maire de Saint-Denis-des-Puits